

VIVRE ENSEMBLE

NO 1
OCT 85

BULLETIN DE LIAISON ROMAND SUR LE DROIT D'ASILE

SOS ASILE - VIVRE ENSEMBLE, case postale 177, 1211 Genève 8

AU SOMMAIRE :

Appel de la Centrale d'alerte	2
Editorial	3
Déclarations de Mme Kopp	6
Halte à la confusion !	7
Pétition "Bridel"	9
Témoignages	14
Quelques données statistiques	15
Résistance aux expulsions	16
Echo des régions	17
Adresses utiles	19
Autocollant Kopp	19
Propositions d'actions	20

SIGNEZ LA PETITION

28, route de Chêne
1207 GENEVE
Tél. 022/35 39 38
CCP 12-13706

Genève, octobre 1985

Concerne : "parrainage" de l'appel de la CENTRALE D'ALERTE No 41

- soutien à la pétition "pour un comportement humain à l'égard des réfugiés"
- lancement d'un bulletin romand "Vivre ensemble- S.O.S. asile".

Chers amis,

Une fois de plus il nous faut agir et réagir.

Il ne sert à rien de se lamenter sur l'érosion de la loi d'asile dans notre pays ni sur la dégradation des pratiques administratives et policières en cette matière...

Il est vrai que la première révision de la loi d'asile a passé comme à la Poste auprès de notre Parlement, malgré l'importance des voix contraires (cf. l'appel de la Centrale d'Alerte No 34 que nous avons lancé en octobre 1983).

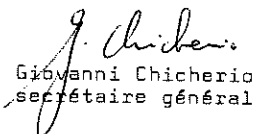
Il est tout aussi vrai que la réflexion poursuivie aux Assises Européennes sur le droit d'asile (Lausanne 15-17 février 1985 - cf. notre appel repris par la Centrale d'Alerte No 39) n'a pas eu beaucoup d'impact sur nos Autorités cantonales et Fédérales.

Malgré cela, il nous faut continuer notre effort : informer - agir. C'est dans cet esprit que nous soutenons ce nouvel appel :

"Le maintien du droit d'asile fait partie
du maintien de notre existence"

(F. Moeschlin, Conseiller national et écrivain - 1942)

Avec amitié et solidarité


Giovanni Chicherio
secrétaire général

P.S. : nous tenons à votre disposition deux excellents livres sur le droit d'asile :

"LA FORTERESSE EUROPEENNE ET LES REFUGIES " éditions d'En Bas
Actes des 1ères Assises européennes sur le droit d'asile
publiés par la Ligue suisse des droits de l'homme. Prix. 27.-fr

"LES DERACINES -Réfugiés et migrants dans le monde" Ed. La Découverte
Livre d'André Jacques, afin que "justice soit faite". prix. 27.-fr.



EDITORIAL

L'été a été chaud sur le front des réfugiés, pourrait-on dire, après tous les événements des derniers mois. Alors que nous prenions le chemin de nos vacances, les fonctionnaires du Département fédéral ne chômaient pas, eux. C'est ainsi que nombre de requérants d'asile, séjournant chez nous depuis quelques années déjà ont reçu, à partir de juin, leur refus d'asile définitif et leur ordre d'expulsion. Paniqués, ils se sont précipités chez les organisations d'entraide dont le personnel qui était resté ici n'a pas eu le loisir de goûter à la torpeur estivale.

En réalité, la question du droit d'asile n'a pas surgit brusquement cet été. Depuis quelques années déjà, certains courants politiques ont utilisé la croissance du flux des réfugiés des années 80 comme toile de fond de leur propagande électorale, basée sur la peur et très souvent la haine de l'étranger. Malheureusement, ils ont consciencieusement occupé le terrain politique et leurs arguments simplistes, déformant la réalité, ont rendu le débat sur ces questions encore plus confus. Celles et ceux qui sont directement engagés auprès des requérants, pris par toutes leurs tâches quotidiennes, n'ont pas eu beaucoup de temps pour répondre ni pour rectifier l'image défavorable aux demandeurs d'asile qui s'est formée. Ils n'ont guère pu, non plus, faire connaître la réalité à laquelle ils sont confrontés.

Pourtant, l'expérience de diverses campagnes publiques menées ces derniers temps nous a démontré qu'une partie de la population plus importante que nous ne l'imaginions est sensible aux aspects humains de cette question, une fois qu'elle est

correctement informée et qu'on lui permet d'aborder concrètement et sans démagogie ce problème.

C'est pour palier à ce manque d'informations qu'une poignée de personnes engagées dans la défense du droit d'asile, après consultation de divers groupes romands, ont créé l'association "SOS Asile - Vivre Ensemble", pour diffuser ce bulletin

Vivre Ensemble

auprès de tous celles et ceux en Suisse romande qui désirent mieux connaître les faits, suivre le débat concernant les réfugiés et le droit d'asile et être au courant des activités qui se déroulent dans ce domaine, dans nos régions.

Ce bulletin Vivre Ensemble proposera, tous les deux mois (ou plus suivant l'actualité), sous une forme toute simple :

- des informations directes et précises sur le droit d'asile
- une présentation des débats en cours, ainsi que des arguments qui y sont avancés
- des témoignages des premiers concernés que sont les requérants et les réfugiés
- des nouvelles des activités des groupes locaux et d'actions menées dans la population
- des propositions de participation individuelle à des actions.

Dans ce premier numéro, l'actualité nous a fait retenir deux sujets urgents: 1) la pétition pour un comportement humain à l'égard des réfugiés

2) les expulsions d'anciens requérants

1) Cette pétition est lancée par un groupe de citoyens inquiets de voir la pratique actuelle en matière de droit d'asile porter sérieusement atteinte à la tradition humanitaire de notre pays. Ils demandent instamment aux Chambres et au Conseil fédéral de respecter quatre principes élémentaires dans ce domaine. Nous présentons à nos lecteurs un exemplaire de cette pétition et nous les invitons à la détacher, à la faire signer dans leur entourage et de la renvoyer au plus vite au Comité de pétition.

2) L'expulsion de requérants d'asile arrivé chez nous en 1981 ou 1982 a commencé cet été, en contradiction complète avec les déclarations officielles que Mme Kopp avait faites en début d'année et avait même répétée au mois de juin. Affolés à l'idée d'être renvoyés dans le pays qu'ils avaient dû fuir pour se sauver, des requérants sont passés dans la clandestinité; certains n'ont plus aucune confiance dans les promesses que nous pouvons leur faire et n' osent plus envoyer leurs enfants à l'école; nombreux sont ceux qui revivent de difficiles moments d'angoisse. Nous avons essayé d'apporter quelques éléments qui permettent de comprendre cette affaire et de présenter les réactions possibles.

* * *

ABONNEZ-VOUS

La défense du droit d'asile a besoin d'un large mouvement de personnes bien informées :

Abonnez-vous et faites connaître ce bulletin autour de vous ! ! !

Ce numéro de lancement a été tiré à 12 000 exemplaires, grâce à un subside du CSP de Genève, mais pour que vive ce Bulletin, il faut que 1 000 personnes s'y abonnent.

L'abonnement pour 8 numéros est de Frs 20.- que vous pouvez verser à l'aide du bulletin vert inclu dans ce numéro (mention abonnement)

«Tous des voisins»

Première interview de notre ministre de la Justice.

Elisabeth Kopp donne les clés de sa politique d'asile.

Elisabeth Kopp fête ses cent jours à la tête du Département de justice et police. A cette occasion elle a reçu notre collaborateur Frank A. Meyer pour aborder avec lui le problème brûlant de la politique d'asile.

— ex fa co sit civ ou gr ou pa da au

Journal de Genève 15. 6. 1985

— Les dossiers des requérants de 1984 et 1985 sont-ils traités prioritairement? Et comment votre département entend-il procéder à l'égard des 22 000 dossiers en suspens? Envisagez-vous une décision en bloc ou par groupes de réfugiés? Si oui, selon quels critères?

— Oui, les nouvelles demandes d'asile sont traitées en priorité. Grâce à l'engagement de personnel supplémentaire, la durée moyenne de la procédure a été sensiblement réduite. Il est dès lors possible de prendre des décisions dans les plus brefs délais et de procéder à des renvois en ce qui concerne les demandes nouvelles.

Pour ce qui est des dossiers en suspens depuis des années, en revanche, le rapatriement n'est plus possible en cas de décision négative. Ces requérants se sont, en règle générale, intégrés dans notre pays et leurs papiers d'origine ne sont plus valables. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police de chercher, avec les cantons, des solutions équitables pour ces cas-là.

Refugiés - Juin 1985

Que faire? Quand le Parlement ne lui avait pas accordé les 150 fonctionnaires supplémentaires exigés, le Conseiller fédéral Rudolf Friedrich avait laissé entendre qu'une solution collective pour les demandes d'asile en suspens n'était pas à exclure. Son successeur à la tête du Département de justice et police, M^{me} Elisabeth Kopp, a déclaré, lors d'une conférence de presse au mois de janvier dernier, qu'un «groupe de travail de son département étudiait la question d'une solution collective, ajoutant que les «requérants» qui n'obtiennent pas l'asile et qui ont séjourné en Suisse pendant plusieurs années ne doivent pas être refoulés».

— Ce sont pas des raisons qui nous

Hebdo 31. 1. 1985

— Que faut-il faire des émigrants réfugiés qui attendent l'asile chez nous?

— Vous parlez des 22 000 cas en suspens. Je distingue entre ceux qui vivent depuis des années chez nous et ceux qui sont arrivés récemment. Nous avons des réfugiés qui ont demandé l'asile à la Suisse il y a de ça plusieurs années et qui attendent toujours une décision. Entre-temps ils se sont totalement intégrés à la vie de notre pays. Il y a des cas où leurs enfants vont à l'école, parlent une de nos langues, bref sont devenus de véritables petits Suisses. Lorsque le processus d'assimilation en est à ce stade, nous devons trouver des solutions exceptionnelles. Pour des raisons humanitaires, il serait injustifiable de renvoyer ces gens. C'est une tout autre affaire pour les requérants d'asile qui sont arrivés récemment.

HALTE A LA CONFUSION !

Expulsions d'anciens requérants, déclarations de la Conseil-lère fédérale, Mme Kopp, réactions de personnalités et d'organisations: c'est indéniable, l'été fut riche d'évènements, dont la presse s'est assez fidèlement fait l'écho. Pourtant, malgré la croissance d'informations sur ce sujet, ou peut-être à cause d'elle, la situation apparaît très confuse. Alors que les Chambres fédérales auront à débattre plusieurs fois, cet automne et cet hiver, du thème des réfugiés et du droit d'asile, il est urgent de faire une distinction: nous assistons aujourd'hui à deux débats différents.

1) Le premier concerne les 11 000 dossiers des requérants qui ont fait leur demande il y a plus de 2 ans. C'est lui qui tient les devants de la scène en ce moment.

2) Le deuxième porte sur la deuxième révision de la loi sur l'asile en Suisse. Le Parlement devait de toutes façon en discuter prochainement, mais elle vient d'être particulièrement mise en évidence par les décisions du Conseil fédéral du 17 septembre dernier.

Les anciens requérants

Depuis le début des années 80, on a vu frapper à notre porte un proportion plus importante qu'auparavant des 15 millions de réfugiés que compte le monde. Malheureusement il ne semble pas que l'administration fédérale, constatant ce phénomène, ait pris à temps les mesures administratives nécessaires pour faire face à un pareil afflux. Les dossiers de demande d'asile se sont accumulés et les retards avec. Quand la sonnette d'alarme a enfin été tirée, il était trop tard. En plus, Rudolf Friedrich n'a pas obtenu du Parlement les 150 fonctionnaires supplémentaires qu'il estimait indispensables en 1983 pour répondre à ces demandes. Ainsi le nombre de cas en suspend a atteint aujourd'hui les 22 800! Des requêtes de

1980 n'ont toujours pas reçu de réponse!

Face à un pareil engorgement, Rudolf Friedrich avait déclaré, en son temps, que son département étudiait désormais des possibilités de solutions collectives. Elisabeth Kopp, qui lui succéda, confirma cette volonté, en soulignant à plusieurs reprises les aspects humanitaires de cette question. (voir notre page) C'est finalement au début du mois d'août 85 qu'elle présentera sa proposition de solution globale et qu'elle convoquera les cantons à la réunion de consultation du 27.

Cependant, alors que les dossiers des requérants récemment arrivés s'enlisent à nouveau, les anciens requérants, établis depuis quelques années chez nous, comment soudainement, à partir

Ce que Mme Elisabeth Kopp déclarait encore récemment à la presse romande

Au Conseil fédéral
Aux Chambres fédérales

Pétition pour un comportement humain à l'égard des réfugiés

Inquiets du grand nombre de demandes d'asile refusées par les autorités fédérales à des personnes véritablement menacées dans leur pays,
bouleversés par les expulsions de personnes ayant demandé l'asile, vers leur pays ou vers un pays où leur sécurité n'est pas assurée,

- 1. Nous vous demandons d'accorder aux aspects humains du problème leur importance fondamentale au cours de la révision de la loi sur l'asile et d'inviter l'administration à leur adapter sa pratique.**

Nous sommes conscients du fait que la Suisse ne peut accueillir tous les requérants d'asile, mais nous sommes persuadés qu'elle peut accueillir beaucoup de candidats à motifs honorables sans risques pour sa sécurité ni sa paix sociale. Notre pays doit à tout prix rester fidèle à sa tradition séculaire d'accueil et maintenir sa loyauté envers le droit international.

- 2. Nous vous demandons de prendre en sérieuse considération la réalité du risque encouru par le candidat réfugié dans son propre pays.**

Nous constatons et déplorons le refus massif – et trop souvent tardif – signifié à des candidats réfugiés honorables, et le rejet massif – et peut-être machinal – d'innombrables recours formés par les intéressés. Nous n'avons pas le droit de minimiser, en raison de nos problèmes actuels sur le plan économique et social, les dangers évoqués par ceux qui ont abouti chez nous. Il leur est souvent impossible d'apporter la preuve formelle des persécutions qu'ils ont subies ou qu'ils risquent de subir, car les persécuteurs ne laissent ni carte de visite ni attestation de leur forfait. Il n'empêche, et nous le savons bien, que ce qui paraît invraisemblable en Suisse est une réalité quotidienne sous toutes les dictatures, d'où qu'elles soient.

- 3. Nous vous demandons de faire cesser immédiatement les renvois par la force dans leur pays d'origine de candidats à qui l'asile a été refusé alors que demeure un risque.**

Nous rappelons que le principe de non-refoulement, selon lequel nul ne doit être renvoyé dans un pays où il est menacé en raison de son origine ou de ses opinions, est inscrit aussi bien dans le droit international que dans la loi suisse. Les conséquences de tels renvois peuvent être tragiques: vie de parias sans logement ni travail possibles, anéantissement de toute perspective d'avenir pour la famille, incarcération, torture, condamnation à mort. Les informations dont nous disposons sur la situation dans les pays de l'Est, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont précises: nous n'avons ni n'aurons l'excuse d'ignorer la réalité.

- 4. Nous vous demandons d'accorder au moins un délai suffisant aux candidats à qui l'asile est refusé pour qu'ils puissent trouver une solution leur garantissant liberté et sécurité.**

Il est illusoire de croire que l'étranger renvoyé de Suisse peut choisir son pays de destination. Tous les Etats voisins du nôtre se ferment aux réfugiés, et le refus de l'asile en Suisse entraîne quasi automatiquement le refus de certains autres pays. Notre pays compte nombre d'organisations privées qui sont prêtes à offrir leur collaboration aux autorités pour le traitement de tels cas. Il est urgent que la difficile recherche d'un nouveau pays d'accueil, à laquelle nous contraignons ceux dont nous refusons l'établissement en

vons faire payer à des hommes et des femmes le prix, souvent difficilement imaginable depuis ici, de nos propres carences dans la gestion de notre politique d'asile.

La 2ème révision de la loi d'asile

Dans les mesures prises par le Conseil fédéral le 17 septembre dernier, pour essayer de maîtriser et de régler les 22 800 dossiers en suspend, il est prévu d'accélérer les décisions de révision de la loi sur l'asile. Ceci ne résoudra rien pour les anciens requérants, ni pour l'engorgement actuel, puisque les effets de cette révision ne pourront se faire sentir, au mieux, qu'à partir de l'été prochain. Il s'agit donc d'un débat qui devrait toucher surtout les futurs requérants.

Rappelons que la loi sur l'asile, adoptée en 1981, a été revue une première fois en 1983. Avant même l'entrée en vigueur de cette révision, une seconde était réclamée. Cette démarche s'inspire d'une volonté de dissuasion à l'encontre des candidats à l'asile, en réduisant une partie des garanties que leur reconnaît la loi actuelle dans l'examen de leur demande. Ils n'est pas certain que de pareilles mesures réduisent sensiblement et pour tous le délai de la procédure. Par contre, elles risquent de réellement diminuer la qualité de l'analyse des dossiers et ainsi entraîner des refus d'asile à des candidats qui le mériteraient pleinement.

Faut-il le répéter ? Il est évident qu'il ne faut plus laisser des demandes traîner des années comme c'est le cas maintenant; mais il ne faut pas que

toujours à l'examen cas par cas des 11 000 dossiers d'anciens requérants. Malgré l'accélération du rythme des décisions et l'augmentation du personnel, cela va prendre du temps, pendant lequel les nouveaux dossiers vont continuer à prendre, à leur tour, du retard, recréant de nouveaux cas humanitaires difficiles. Plus grave est que cette précipitation augmente le risque d'arbitraire dans les décisions. L'extention que Berne fait de la notion de "demande manifestement infondées", pour liquider plus rapidement une partie des dossiers ne peut que confirmer ces craintes, tout ceci signifie virtuellement l'expulsion de la grande majorité des anciens requérants séjournant chez nous depuis des années.

C'est pour cette raison que des groupes ont continué à s'organiser pour résister à cet état de fait et ne pas abandonner de nombreux requérants à leurs craintes et à leur détresse. Plusieurs pétitions ont été lancées dans différents milieux ne Romandie, demandant que l'on ne sacrifie pas nos principes humanitaires pour résoudre une crise administrative et politique. Afin d'éviter certaines expulsions dont les conséquences pourraient devenir dramatiques, suivant les pays où les personnes sont renvoyées, un réseau d'hébergement se met progressivement en place pour secourir des requérants dont le délai d'expulsion est arrivé à terme. Il faut espérer que les autorités cantonales, faisant pressions sur Berne, ainsi que les autorités fédérales, comprendront à temps que nous ne pou-

Avis aux signataires: Ecrire lisiblement. Mentionner le numéro postal. Signer une seule fois! Des personnes de communes différentes peuvent signer sur la même liste. Les étrangers peuvent signer. Nous serons heureux des signatures des jeunes à partir de 16 ans. Les directives de l'administration fédérale mettent les listes de signatures à l'abri de toute indiscretion.

Alertez vos amis. Ne nous tenez pas rigueur de recevoir éventuellement deux feuilles de sources différentes. Prière de renvoyer rapidement cette feuille remplie (ou inachevée) au **Comité de pétition, case postale 49, 1012 Lausanne 12**. Vous pouvez demander de nouvelles feuilles à la même adresse en indiquant clairement le nombre désiré et votre adresse. Nous ne pouvons malheureusement répondre qu'au courrier technique de la pétition.

Comité exécutif de la pétition: président: M. Claude Bridel, professeur, ancien recteur de l'Université de Lausanne; vice-présidente: M^{me} Françoise Pitteloud, conseillère nationale, Lausanne; secrétaire: D^r Madeleine Cuendet, Lausanne; trésorier: M. Adrien Aubert, Pully; membres: M^{me} Dagmar Eisner, Zurich; M. Plus Hafner, Berne; M. Mario Oppizzi, Fribourg et M. François de Vargas, Genève.

Comité de soutien (premières acceptations): M^{mes} et MM. Konrad Akert, Prof. Dr. Recteur de l'Université de Zurich; Willy Bachmann, pasteur, président KEM, Zurich; Monique Bauer-Lagler, cons. aux Etats, Genève; Alexandre Berenstein, professeur, anc. juge fédéral, Genève; Jacqueline Berenstein-Wavre, députée, Genève; Mousse Boulanger, anc. présidente Soc. suisse des écrivains, Mézières (VD); Frank Bridel, dir. Pharma-Information, Bâle; Alfred Bussey, président Ligue contre le racisme, Lausanne; Werner Carobbio, cons. nat., Lumino; Vital Darbellay, cons. nat., Martigny; Angelina Fankhauser, cons. nat., Birmingen (BL); Jacques Freymond, anc. directeur de l'Institut des hautes études internationales, Genève; Valentine Friedli, cons. nat., Delémont; Max Frisch, écrivain, Berzona; Franz Furger, Prof. Dr. faculté théol., Lucerne; Gertrude Girard-Montet, anc. cons. nat., La Tour-de-Peilz (VD); Helmut Hubacher, cons. nat., Bâle; Rose-Marie Kurz, Fondation Gertrud Kurz, Habstaten (BE); Jan Lochman, Prof. Dr. anc. Recteur de l'Université de Bâle; Adolf Muschg, écrivain, Kitchberg (ZH); Jean Nordmann, anc. président Fédération suisse des communautés israéliennes, Fribourg; Edgar Oehler, cons. nat., Balgach (SG); Alfred von Overbeck, professeur, dir. de l'Institut de droit comparé, Lausanne; Gilles Petitpierre, cons. nat., Genève; Alois Riklin, recteur de la Hochschule, Saint-Gall; Dario Robbiani, cons. nat., Comano; Peter Saladin, professeur fac. droit, Université de Berne; Jung Steinacher, président de l'Association Helsinki, Zurich; Bernard Vittoz, président de l'Ecole polytechnique fédérale, Lausanne; Eugen Voss, directeur de l'Association Helsinki, Zurich; Adrien Zoller, Pax Christi, Genève; Franz Zuesli-Niscosci, Fondation Pestalozzi, Trogen.

sous couvert d'une amélioration de l'efficacité de notre administration, nous permettions que soient renvoyés à leurs souffrances des victimes de la répression qui sévit encore dans tant de pays.

Suivant le calendrier parlementaire, une commission du Conseil national se penchera cet automne sur les propositions de révision. Si tout se passe rapidement, le Conseil national, et peut-être même les deux Chambres, pourra en débattre à sa session d'hiver déjà. Nous aurons donc l'occasion de revenir plus en détail sur ce débat dans nos prochains numéros.

* * * * *

DES REQUERANTS MENACES D'EXPLUSION TEMOIGNENT :

J-M MB: Je ne sais que faire dans ce monde. Il m'arrive de choses incroyables et la vie pour moi commence à perdre sa valeur. C'est pourquoi je voudrais faire recours auprès de vos responsabilités, afin que je puisse jouir de la vie, jusqu'à ce que le bon Dieu me prendra pour servir à ces côtés. Fuyant le régime dictatorial et sanguinaire qui fait aujourd'hui la loi dans mon pays, je suis arrivé en Suisse, plus précisément à Genève le 13 Août 1981 où je suis demandeur d'asile politique. (...)

Le Zaïre, Je ne veux pas y rentrer tant que le gouvernement MOBUTU sera toujours au pouvoir, je préfère souffrir à l'extérieur, militer avec mes amis pour que nous arrivions à élaborer un projet de société qui pourra peut-être aider notre pays à sortir de cette misère, et pour que la paix et la démocratie règne le grand Zaïre.

Je tiens aussi à vous signaler, [redacted] que deux de mes sœurs, dont une, officier de l'armée, viennent de fuir le Zaïre avec tous leurs enfants pour demander l'asile en France et qu'en revanche la sûreté du pays n'arrête pas à menacer les parents pour cette désertion. Et en plus un de mes frères a lui aussi fui le pays pour de raisons de son culte et il est actuellement demandeur d'asile avec moi en Suisse.

F. O. A. :

Je suis originaire du Zaïre région du Haut-Zaïre, sous-région de Kisangani, village TITULE et de la Tribu de Babowa.

(...)

Toute la région du Haut-Zaïre, et particulièrement mon village natal est partisan le feu LUMUMBA Patrice Emery. Ce dernier fut pour les habitants de Kisangani, le grand timonier, le père de l'indépendance du Congo-Léopoldville ou Congo-Selge.

(...)

Il y a eu la rébellion au Zaïre à cause de l'assassinat de P.E. Lumumba. Mon grand-père a été abattu par l'armée nationale congolaise qui était dirigée par Mobutu. Après l'avoir exécuté il fut jeté dans la rivière Uélé parce qu'il collaborait avec les Lumumbistes (rebelles) et son corps a été mangé par les poissons c'est pourquoi toute ma famille, à l'heure actuelle, ne mange plus de poissons y compris moi-même.

(...)

Vous connaissez les raisons qui m'ont poussé à demander l'asile politique en Suisse. Vous savez aussi que mon frère est actuellement en prison à cause de moi pour avoir fait une fausse attestation de prise en charge de [redacted] (son employeur) en mon nom. Si vous me refoulez aujourd'hui au Zaïre, je suis en danger de mort. (...)

Madame, je demande la bienveillance de votre part vu la situation actuelle de ma famille : la naissance de mon fils - le désarroi dans lequel nous vivons actuellement dû à l'incertitude dans laquelle nous sommes qui traumatise fortement ma femme et moi-même. Un retour dans mon pays serait affreusement lourd de conséquences. Pour des raisons humanitaires, je vous prie de bien vouloir revoir en général ma situation et de m'accorder un statut digne des êtres humains dans un pays de droit qu'est la Suisse.

J'ai actuellement trois ans de séjour dans votre pays et ai toujours résidé pendant tout ce temps sans en sortir une seule fois et en suivant à la lettre vos instructions. Mon casier judiciaire en Suisse est vierge et je ne suis ni malfaiteur ni poursuivi pour des actes ou délits de quelque genre que ce soit. Mon seul défaut c'est d'avoir quitté le Zaïre pour demander l'asile et pourtant j'y ai droit pour avoir été torturé dans mon pays. Pour preuve, j'ai beaucoup souffert de cette situation d'incertitude créée par la police genevoise qui me menaçait, depuis mon arrivée, de renvoi de Suisse. Mes nerfs n'ayant pas pu tenir, j'ai piqué une crise très grave. J'ai été admis au Centre Psycho-social de Genève en date du 18 août 1983.

Quelques données statistiques

Actuellement les organismes de défense du droit d'asile en Suisse romande, connaissent 145 cas de décisions de renvoi.

Ces 145 cas touchent 286 personnes,

qui se répartissent en 89 célibataires et 56 familles,

Sur ces 286 personnes, 12 seulement sont des requérants récents !
(données établies le 7.9.85)

Le texte ci-dessous décrit une expérience menée à Berne par Heidi et Peter ZUBER pour faire face à des expulsions de réfugiés. A partir de cet exemple, on trouvera diverses propositions en vue d'une action de ce genre à Genève et en Romandie.

En automne 1984, le Conseil fédéral annonça que le renvoi des Tamouls dont la demande d'asile avait été refusée allait être entrepris. Nous connaissions, plutôt superficiellement, beaucoup de Tamouls vivant dans le camp établi près de chez nous, car nous avons eu l'occasion de les contacter pour contribuer quelque peu à leur intégration sociale. Brusquement, nos amis se trouvaient sérieusement menacés.

Nous avons décidé d'empêcher leur renvoi ou leur expulsion par tous les moyens possibles, non violents, mais illégaux si nécessaire. Manifestement, en effet, le développement dramatique de la situation au Sri Lanka l'exigeait.

Il a fallu nous organiser. Chacun apporta sa contribution, selon ses possibilités et ses capacités. Places d'accueil, soutien financier, travail auprès de l'opinion publique se sont développés parallèlement. Les hôtes de l'AaA n'ont aucun statut social et politique en Suisse. L'Action assumait pour eux l'entière responsabilité. Nous avons confié à des gens compétents, à titre de personne de contact ou de médiateur, la tâche de régler tout problème entre les familles d'accueil et leurs hôtes, et de nous en informer. L'AaA prend en charge l'entretien des hôtes, car ceux-ci ne reçoivent plus aucune aide des pouvoirs publics. Les familles d'accueil elles-mêmes paient généralement tous les frais, ainsi que les cotisations d'assurances (caisse-maladie, etc.). En effet, il ne suffit pas de se dire en principe du côté des défavorisés; encore faut-il assumer financièrement son idéal humanitaire. Sur le plan juridique, pour l'hébergement illégal de requérants refusés, nous risquons la prison jusqu'à six mois et une amende jusqu'à 10 000 francs.

Avec l'AaA nous poursuivons un but concret qui est d'empêcher l'expulsion de requérants dont la demande a été refusée, et ceci après un examen approfondi de chaque cas, lorsque cette expulsion se fait selon des critères qui nous paraissent incompatibles avec ceux du Haut Commissariat pour les réfugiés, de la Convention des droits de l'homme et avec les principes humanitaires. Le requérant refusé sera donc invité dans une famille d'accueil. Nous avons prévu le cas où les autorités arrêteraient cependant un de nos hôtes pour l'expulser. Pour des raisons assez évidentes, je renonce à donner des détails à ce sujet. Les mesures que nous avons prévues, dont nous espérons n'avoir jamais à les utiliser, ne se limitent pas à cacher notre hôte, mais excluent cependant le recours à la violence.

(Extrait de la "Forteresse assiégée")

ECHOS DES RÉGIONS

Neuchâtel

La situation semble provisoirement calme, 21 personnes ont reçu leur ordre d'expulsion, mais les discussions entre les organisations d'entraide et les autorités ont suspendu les décisions jusqu'au 25 septembre. L'objectif est de maintenir le dialogue avec le Conseil d'Etat. En attendant, comme de nouveaux requérants continuent d'arriver, le CSP (Centre social protestant) fait appel aux bonnes volontés pour aider à leur accueil.

La Chaux-de-Fonds

Les requérants qui habitent à La Chaux-de-Fonds, dont une bonne partie sont des ressortissants kurdes et zaïrois, attendent une réponse à leur recours. Un groupe d'accueil les aide, par exemple dans leur contacts avec des avocats. On craint une accélération de la procédure avec des décisions négatives à l'encontre des anciens requérants zaïrois en particulier. Le groupe s'occupe également des derniers arrivés.

Jura

Le groupe "Vivre Ensemble" du Jura travaille surtout sur les problèmes juridiques que rencontrent les requérants. Il prépare aussi un dossier qui servira pour l'organisation d'assises jurassiennes sur le droit d'asile, se penchant particulièrement sur la façon dont le canton applique ce droit. Il prévoit d'organiser prochainement des repas préparés par les requérants selon les recettes de leur pays et ouverts à la population.

Fribourg

Un important travail d'accueil et d'intégration est fait par la section fribourgeoise de la Ligue suisse des droits de l'homme, avec l'aide croissante du jeune groupe SOS-Racisme. Il y a pour l'instant peu de cas d'expulsion, ainsi que moins de rejets qu'ailleurs. On reste cependant inquiet pour les Turcs et les Zaïrois, d'autant que les refus de première instance, de l'office fédéral de la police (OFP) continuent de tomber. Il faut aussi noter que le canton ne procède qu'à très peu d'auditions pour de nouvelles demandes d'asile.

Valais

Des mesures d'expulsion ont commencé à être appliquées en Valais pour d'anciens cas. Les organisations concernées par les questions d'asile commencent à s'organiser pour faire face à cette situation. Une des urgences est de trouver des

familles d'accueil pour les nouveaux arrivants. Le collectif "Etre Solidaire" a décidé d'axer son travail sur les difficultés des gens refoulés et il appelle à une réunion le 7 octobre 85, au Foyer pour tous, à Sion, à 20H00.

Vaud

La situation dans ce canton est tendue et grave. Le service de la prévoyance sociale y enregistre jusqu'à 500 dépôts de demandes d'asile par mois, surtout de Turcs et de Tamouls. Ceci a poussé les autorités à refuser d'enregistrer les demandes de ceux dont les papiers ne sont pas en règle. La base légale d'une telle décision est très discutée.

Le comité SOS-Asile /Vaud a été formé par le Comité vaudois pour la défense du droit d'asile, la Ligue suisse des droits de l'homme, le Centre de contact suisse-immigré et le Centre social protestant. Une séance de coordination a lieu tous les mercredis soirs à 19H30, rue Vallentin 9, au 2ème. Le comité a eu à réagir lors du renvoi d'une Zaïroise le 12 septembre dernier, alors que la procédure n'avait pas été suivie correctement. Il se préoccupe des problèmes de travail que rencontrent les requérants et il fait aussi signer un manifeste appuyant la résistance aux expulsions qu'il espère faire paraître dans la presse le 27 septembre. Les signatures sont à renvoyer à la case postale 2413, 1002 Lausanne. Il appelle tous les requérants à lui envoyer une copie de leur dossier et de prendre contact avec lui. Il convie tout le monde à une Assemblée publique d'information et de solidarité le vendredi 4 octobre à 20H00, à la Salle des 23 cantons.

Par ailleurs, comme M. Leuba a déclaré qu'il appliquerait toutes les décisions de Berne, un réseau d'hébergement se constitue.

Genève

Une coordination genevoise pour la défense du droit d'asile s'est formée avec les organisations d'entraide et de solidarité, les syndicats et des organisations politiques.

Elle a organisé, à l'intention de la population une assemblée publique le lundi 16 septembre à la Salle du faubourg, qui a rassemblé 1500 personnes qui ont pu entendre des personnalités genevoises et des témoignages de requérants menacés d'expulsion. Un manifeste de soutien à la résistance contre ces pratiques et pour l'application de nos principes humanitaires circule et sera prochainement publié dans la presse. D'autres pétitions de protestation ont également été lancées dans différents milieux. Un réseau d'hébergement s'est aussi créé, qui semble d'autant plus nécessaire que les expulsions semblent avoir commencé, avec celle, mercredi 18 septembre, d'un jeune ressortissant turc qui a été refoulé dans son pays, malgré les menaces qui pèsent sur lui.

ADRESSES UTILES

Vaud

SOS-Asile
Vallentin 9 / 2e
(les mercredi à 19H30)

Valais

Centre Suisses-immigrés
Pratiferi 15
1950 Sion
(23 12 16)

Fribourg

Ligue fribourgeoise des
droits de l'homme
c.p. 78
1700 Fribourg 7

Jura

groupe Vivre ensemble
rue de Chetre 36
2800 Delémont

La Chaux-de-Fonds

Centre social protestant
23 rue Allemand
2300 La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel

Centre social protestant
Parcs 11
2000 Neuchâtel
(25 11 55)

Genève

permanence téléphonique
(28 28 44)

**RENOIS DE CANDIDATS A L'ASILE.
UN AVIS:**
Pour ce qui est des dossiers en suspens depuis des années, le rapatriement n'est plus possible en cas de décision négative.
Elisabeth Kopp
Journal de Genève. 15.6.85

**RENOIS DE CANDIDATS A L'ASILE.
UN AVIS:**
Pour ce qui est des dossiers en suspens depuis des années, le rapatriement n'est plus possible en cas de décision négative.
Elisabeth Kopp
Journal de Genève. 15.6.85

**RENOIS DE CANDIDATS A L'ASILE.
UN AVIS:**
Pour ce qui est des dossiers en suspens depuis des années, le rapatriement n'est plus possible en cas de décision négative.
Elisabeth Kopp
Journal de Genève. 15.6.85

Faites connaître autour de vous les déclarations de Mme Kopp.

Il faut demander le respect de la parole donnée ! ! !

Vous pouvez commander des autocollants pour votre correspondance, vos documents, ... à SOS Asile - Vivre Ensemble, c.p. 177, 1211 Genève 8

J.A. 1200 Genève 2

Retour: case postale 177
1211 Genève 8

INVITATION

Nous invitons tous celles
et ceux qui désireraient
collaborer, en Suisse romande,
à la réalisation de ce
bulletin, à venir nous
retrouver

samedi 12 octobre 85

à 14 H 45

au Buffet de la Gare d'Yverdon

Qu'on se le dise ! ! !

Ceux qui veulent agir pour éviter des renvois inhumains
peuvent :

- signer et faire signer les diverses pétitions qui circulent dans leur région.
- signer et faire signer les manifestes (à Genève et Lausanne pour l'instant) appuyant publiquement l'hébergement de requérants menacés d'un renvoi inhumain.
- soutenir matériellement les actions en cours.
- participer aux activités d'accueil et de soutien des requérants que mène un groupe ou un organisme dans leur région.
- vous annoncer si elles ont la possibilité d'héberger quelqu'un de menacé pour quelques jours, une semaine ou plus.
- faire connaître leur opinion sur ce sujet dans leur quotidien préféré et réagir lorsqu'elles voient des positions outrancières et parfois même racistes prises par d'autres lecteurs.